



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 9 août 2016 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Permettre la transformation de 27,04 m² du bâtiment principal résidentiel en garage incorporé, diminuant ainsi la superficie de plancher du rez-de-chaussée de l'habitation à 53,6 m² alors que l'article 6.1.4.1 du Règlement de zonage n° 269-05 stipule qu'aucun rez-de-chaussée d'une habitation ne peut avoir une superficie de plancher inférieure à 70 m² dans le cas d'un bâtiment principal d'habitation de deux étages.

Identification du site concerné : Lot 3 302 150 du Cadastre du Québec
111, chemin Sainte-Élisabeth

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 9 août 2016 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 20^e jour de juillet 2016.

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier